



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DELIBERATION N° 132/2024/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE MONTSINERY- TONNEGRANDE POUR L'IMPLANTATION D'UN COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 5

Nombre de Conseillers Présents : 26
Date de convocation : 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-cinq octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Thierry ELIBOX – Serge FELIX - GRISET KHAN Farah – Elainne JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Xavier CLERVAUX **donne procuration** à Pascal BRIQUET– Hélène SERVIUS **donne procuration** à Thierry ELIBOX – LY PHONG **donne procuration** à Daniel CASTOR – Sandrine JACQUES **donne procuration** à Serge SMOCK – Liser CLIFFORD **donne procuration** à Serge FELIX

ETAIENT ABSENTS : Serge BAFAU - Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER Nadine COLIN –Yahya DAOUDI - Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Axel RINO – Magali ROBO

SECRETAIRE DE SEANCE : Rolande SILEBER

31 POUR	<p>Gilles ADELSON – Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Thierry ELIBOX – Serge FELIX - GRISET KHAN Farah – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR</p> <p>Procurations : Xavier CLERVAUX - Hélène SERVIUS - Ly PHONG– Sandrine JACQUES – Liser CLIFFORD -</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2251-3, L5211-17, L. 5214-16 et L.5216-5 ;

Vu l'article L141-5, L141-7 du code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n°166/2018/CACL portant politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales : définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération 197/2022/CACL relative à l'approbation de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ;

Vu la délibération 08/2024/CACL relative à l'approbation de la modification de la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales ;

Vu le Schéma Intercommunal de Développement Economique (SIDE) de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du lundi 21 octobre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 21 octobre 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau le mercredi 23 octobre 2024 ;

Vu le **Rapport N° 132/2024/CACL** relatif à l'approbation de l'accompagnement de la commune de Montsinéry-Tonnégrande pour l'implantation d'un commerce de proximité ;

Considérant que pour sauvegarder le dernier commerce de bourg les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) peuvent intervenir sur le fondement de l'article L. 2251-3 du CGCT pour « assurer la création d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural quand l'initiative privée est défailante ou insuffisante » ;

Considérant que l'exercice de cette compétence s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie arrêtée par le Conseil Communautaire du Centre Littoral dans son Schéma de Développement des Activités Commerciales (SDAC) voté en décembre 2022 ;

Considérant que depuis le décès du dernier épicer en 2020, le bourg de Tonnégrande ne dispose pas de commerce de détail alimentaire ;

Considérant que le 07 décembre 2021 Monsieur Le Maire de Montsinéry-Tonnégrande a saisi Monsieur Le Président de la CACL et son Conseil Communautaire en vue de la Création d'une épicerie dans le bourg de Tonnégrande ;

Considérant qu'en séance ordinaire du 15 décembre 2021 le Conseil Municipal de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande a validé le principe de la création d'une épicerie dans le bourg de Tonnégrande ;

Considérant une carence de l'initiative privée au bourg de Tonnégrande en matière de commerce de détail alimentaire ;

Considérant cette absence de commerce ne permet de pas de satisfaire aux besoins de la population de Tonnégrande et décourage l'installation de nouveaux habitants pourtant désireux d'accéder à la propriété ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 132/2024/CACL** l'approbation de l'accompagnement de la commune de Montsinéry-Tonnégrande pour l'implantation d'un commerce de détail alimentaire ;

ARTICLE 2

D'approuver la démarche visant à faire l'acquisition d'un foncier, à l'aménager et à procéder conjointement avec la Mairie de Montsinéry-Tonnégrande à un appel à candidature pour l'implantation d'un commerce de détail alimentaire ;

ARTICLE 3

D'autoriser le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 25 octobre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK